



N° 37

Septembre 2024

TRAIT D'UNION

Le journal d'information des habitants
de Chaussoy-Epagny-Hainneville

SOMMAIRE :

[Edito](#)

[Les projets en cours ...](#)

[Actualités](#)

[Animations](#)

[Ecole](#)

[Vie Associative](#)

[CR Conseils Municipaux](#)

[Restez connectés](#)

[Etat-civil](#)

[Votre journal, votre voix](#)

[Calendrier collecte O.M.](#)

[Numéros utiles](#)

Mairie :

9 rue du Château
80250—CHAUSSOY-EPAGNY

☎ 03 22 41 50 28

✉ chaussoy.mairie@wanadoo.fr

www.chaussoy-epagny-hainneville.eu

Horaires :

Lundi 14h00—16h30

Mercredi 14h00—16h30

Samedi 10h00—11h30

Secrétariat :

Marie-Hélène BLANCKAERT



Chers habitants,

La rentrée est passée depuis plusieurs semaines. Nous avons repris le chemin de nos champs, bureaux ou ateliers. Nos plus jeunes ont retrouvé leurs copains sur les bancs de l'école, du collège, du lycée ou de la faculté.

Le premier semestre 2024 a vu la réalisation des projets initiés par le conseil municipal : Rénovation de la salle des fêtes, Aménagement de son parking, Début des travaux visant à améliorer la sécurité routière dans le village, Réhabilitation d'un logement communal pour accueillir une nouvelle famille.

D'autres projets vont voir le jour d'ici la fin de l'année : une aire de jeux accueillant petits et grands ainsi que les personnes souffrant de handicap. Vous retrouverez dans les pages qui suivent d'autres projets portés par leurs animateurs.

L'année 2024 file vite, trop vite ! Des projets importants occupent l'équipe municipale : suite de la mise en œuvre du projet « sécurité routière » ; mise aux normes de la Mairie, Création d'un terrain multisports et bien d'autres dont il est prématuré d'en évoquer les contours.

Nos voisins nous envient souvent à la lecture de notre calendrier des fêtes. Une commune sans animation serait bien triste et ne donnerait pas envie de s'installer parmi nous. Merci à nos associations communales qui nous proposent un calendrier de manifestations si riche. Une fête réussie est une fête partagée. Alors n'hésitez pas à rejoindre les associations en fonction de vos envies et de vos goûts.

En ce début d'automne, je vous souhaite une bonne rentrée à tous. A très bientôt le plaisir de vous rencontrer au cours des manifestations annoncées : Loto, Beaujolais, Téléthon, Arbre de Noël et autres surprises

Christian de CAFFARELLI

2024 un début d'année riche en réalisations !

La **SALLE PAROISSIALE** a été remise au propre pour accueillir la bibliothèque du village.

Vous trouverez plus d'informations dans ce numéro du TRAIT D'UNION, rubrique RURALITHEQUE...



La **SALLE DES FETES** a fait l'objet d'aménagements facilitant son accès par les personnes ayant des difficultés à se déplacer : **Place de parking dédiée PMR, Porte d'entrée remplacée et Sanitaires mis aux normes.**

Ces travaux ont été réalisés pour le bien-être de tous.



Sans oublier l'aménagement d'un **PARKING** derrière la salle des fêtes ... Il pourra accueillir 40 véhicules en toute sécurité



Laissé pour l'instant « en herbe », nous verrons comment l'aménager dans l'avenir sans avoir recours au macadam !!!



Vue du terrain derrière la salle des fêtes

Les aménagements de **SECURITE ROUTIERE** ont commencé sur Épagny, rue de la Faloise et rue de la carrière.



Ecluse entrée dans Épagny depuis la Faloise

Signalétique verticale, damiers en résine au droit des rues Denise et de la Croix, finition des bandes de roulement viendront terminer ces aménagements.

L'objectif était de rouvrir la route pour la fête du village.



Aménagement d'un trottoir en bas de la rue de la Carrière



Ecluse rue de la carrière vers la rue de la Faloise

Le groupe de travail à l'origine de ce projet a prévu du **mobilié urbain pour accompagner ces aménagements**. Des propositions sont attendues pour la fin de l'année.

Les mêmes aménagements routiers sont prévus en 2025 à CHAUSSOY.

Entretien de la commune

La météo de cette année 2024 n'a pas été celle que nous espérons.

Hormis quelques belles périodes dont nous avons pu profiter, la pluie a contrarié bien des projets. Sans parler de nos agriculteurs qui en ont été les premières victimes, chacun d'entre-nous s'est battu contre les « mauvaises herbes » dans les jardins.

La commune n'a pas été épargnée ! Cela nous amène à réfléchir toujours sur l'entretien des espaces verts, des massifs floraux, de la tonte ...

Nous mettons en œuvre progressivement une nouvelle approche privilégiant la biodiversité, la gestion de l'eau et la gestion du temps de travail de l'employé communal.

- ◆ La tondeuse a été équipée d'un kit « mulching » → **moins de ramassage, moins de voyage au dépôt des déchets verts, gain de temps et de carburant ;**
- ◆ Les grandes surfaces sont faites au tracteur et gyrobroyeur → **mêmes objectifs;**
- ◆ Les platebandes sont petit à petit garnies de plantes vivaces, herbacées → **moins d'entretien, moins de consommation d'eau**
- ◆ Nous allons avoir une approche nouvelle dans l'entretien du cimetière : les allées seront enherbées progressivement et tondues → **Enherber pour ne pas Désherber.**



Ces informations sont l'occasion de rappeler quelques règles pratiques :

- ◇ **CIMETIERE** : L'entretien des sépultures et de leurs abords reste à la charge des familles,
- ◇ **HAIES** : Elles doivent être taillées afin qu'elle n'empiètent pas sur le domaine public (ou son voisin) et leur hauteur est limitée à 2 m. Cette taille se fera avant le 15 mars ou après le 31 juillet,
- ◇ **TROTTOIRS** : L'entretien des pieds de murs doit être fait par les habitants,

HORAIRE des nuisances sonores :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h00

les samedis de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Merci à chacun de ceux qui participent à l'embellissement de notre village : charrette, charrue, brouette, fleurs et autres décorations.

Merci à ceux qui apportent leurs bras et leurs idées.

Du 16 janvier au 15 février 2025, le recensement de la population de notre commune sera réalisé.

A quoi sert un recensement ?

A mieux connaître l'évolution de la commune, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront donc recensés à partir du 16 janvier 2025.



Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, n'hésitez pas à contacter vos élus ou la mairie ou à consulter le site le-recensement-et-moi.fr.



Téléalarme **NOUVEAUTE ...**

Pour personnes âgées

Depuis 2022, la commune prend en charge 50% de l'abonnement à la TELEALARME proposée par le Conseil Départemental et gérée par la Communauté de Communes.

Lors de sa réunion de juin dernier, le Conseil Municipal a décidé d'étendre cette prise en charge de l'abonnement de la TELEALARME à d'autres opérateurs que la société VITARIS mandatée par le Conseil Départemental.



Cette prise en charge se fera sur présentation des justificatifs en Mairie. Celle-ci sera limitée à 50% du coût du service proposé par le Conseil Départemental.

Mars 2024 — Un Arbre / un Enfant

Fidèles à une tradition instaurée depuis quelques années, chaque naissance dans le village est accompagnée par la plantation d'un arbre.

En 2023 nous avons eu le plaisir d'accueillir 7 bébés dont des jumeaux, une 1ère pour nous!

Les familles ont pu choisir parmi les essences de figuier ou d'abricotier ; des essences compatibles avec la nature du terrain du verger communal.

Ce sont 4 figuiers et 3 abricotiers qui ont rejoint les 19 arbres fruitiers déjà présents sous l'église.

Un moment très agréable et un bel échange entre les parents et les élus qui ont partagé un verre de l'amitié sous le soleil.



Mars 2024 — Chasse aux œufs de Pâques

Petits et grands étaient conviés dans le parc du château pour une grande chasse aux œufs.

Pour les plus grands, le challenge était de rapporter 3 œufs de couleurs différentes à échanger avec des vrais œufs en chocolat ...

Pour les plus petits, accompagnés de leurs parents, il fallait trouver les œufs en chocolat éparpillés sur les pelouses pour remplir son panier.

Pour finir cet après-midi sympathique, un goûter était offert pour tous : chocolat chaud, café, boissons fraîches ainsi que des brioches.

Un agréable moment de partage avec des rencontres, des discussions entre les parents, les nouveaux habitants et les élus.



Juillet 2024 — Retraite aux flambeaux

Après une fin d'après midi animée par les bénévoles de l'A.F.L., les familles se sont donné rendez-vous sur le stade municipal pour participer à la retraite aux flambeaux.

Cette année, le cortège a emprunté la rue de l'église, la rue du château pour revenir au stade par la rue d'Enfer. **L'ambiance détendue et musicale a rythmé cette déambulation, en toute sécurité.**

Une fois de retour sur le stade, les personnes présentes ont pu profiter d'un feu d'artifice qui a mis des étoiles plein les yeux.



21h30
Défilé aux lampions
23h00
Feu d'artifice

14 Juillet 2024 — Commémoration de la Fête Nationale

Le rendez-vous était donné à 11 heures au Monument aux morts de la commune pour la traditionnelle commémoration du 14 juillet.

Un **moment de recueillement** avec les habitants présents qui ont rendu hommage aux enfants de la commune morts pour la France. Une gerbe a été déposée par Mr le Maire et les enfants présents. Une minute de silence et l'hymne national ont clôturé cette manifestation qui a été suivie par un verre de l'amitié à la salle des fêtes



Août 2024 — Récompense des Elèves méritants

Une année scolaire se termine, une nouvelle commence ... Le 31 août dernier avait lieu la 3^{ème} édition des « **Elèves méritants** ».

Les lauréats aux examens de fin d'année ont reçu une carte cadeau pour les féliciter de leurs succès en présence de leurs parents. **Toutes nos félicitations à Tom CAZIN, Iliès ZOUAD, Robin MARY et Gabi MESSE.**

Après quelques mots de Mr le maire et la traditionnelle photo, chacun a pu partager le verre de l'amitié et continuer à discuter du choix fait pour la rentrée qui approchait à grand pas.



Un très bel échange et une fierté pour ces élèves, **nous leur souhaitons une bonne continuation et à l'année prochaine pour les diplômés de 2025 !**

Pour rappel : si vous êtes concernés l'année prochaine, dès la réception de vos résultats, faites-vous connaître auprès de la mairie !

8 SEPTEMBRE - LA FETE DU VILLAGE



Ce 8 septembre, **la municipalité et l'Association Fêtes et Loisirs** ont mis les bouchées doubles pour organiser une belle fête sur le stade municipal.

Structure gonflable - Patinoire - Tir à la carabine - Pêche aux canards – Balltrap – Buvette-frites-saucisses ...

Un week-end plein d'animations



CHAUSSOY-EPAGNY

21 EXPOSANTS A LA REDERIE

La fête locale de Chaussoy-Epagny-Haineville s'est concentrée sur le site du stade près de l'église. Elle a débuté le samedi après-midi avec des manèges enfantins et une structure gonflable ce samedi 7 septembre. Dimanche 8 septembre, toute la journée, la mairie et l'association fêtes et loisirs ont uni leurs bénévoles pour se répartir sur les différents endroits de la fête. Tout d'abord, de bon matin, une réderie avec 21 exposants sur la pelouse du stade, un ball-trap dans le champ en

Angélique Bedouet et Valérie Bidart ont pris part à la réderie, le dimanche 8 septembre. face, des manèges enfantins, une structure gonflable et une patinoire gratuites pour tous, sur le stand. Sur le temps de midi, l'association Espoir Danse est venue faire une démonstration. Dans la salle des sports du village, d'autres animations gratuites étaient proposées : initiation au tennis, ping-pong, au futsal toute la journée. Les bénévoles ont eu fort à faire toute la journée mais leurs efforts ont été récompensés car le public a été au rendez-vous à chaque heure de la journée.

Dès 6h30, une vingtaine de rédeux étaient fidèles au rendez-vous malgré une température très automnale. Les chineurs se sont fait désirer mais l'ambiance était néanmoins au rendez-vous.

En milieu de journée, Les membres **de l'association Espoir Danse** nous ont fait la démonstration de leurs talents et réchauffé avec des airs entraînants.

Le club de tennis de Chaussoy, les joueurs de Futsal, se sont joints à cette fête en organisant des démonstrations dans la salle des sports et sur l'ancien terrain de tennis. **Merci à eux pour leur aide.**

La grande nouveauté de cette fête du village a été la « renaissance » d'un balltrap.

150 tireurs ont participé à 80 séries mettant en concurrence 6 tireurs à chaque fois. De nombreux lots ont récompensé ces « fines gachettes ».

On peut dire : retour gagnant ?



Domage que la fête ait été perturbée par une météo peu engageante et des problèmes techniques autour des friteuses !!! On s'améliorera l'année prochaine.





C'est la rentrée des écoliers,

C'est toujours avec la même joie que l'équipe enseignante retrouve ses élèves. Après deux mois de vacances, ils ont grandi, bronzé, se sont reposés et sont donc prêts pour cette nouvelle année, animée et riche en découvertes et en amitié.

Les dates à retenir : Nous vous rappelons que vous êtes tous conviés aux manifestations même si vous n'avez pas ou plus d'enfant à l'école. **Venez nombreux !**



18 octobre 2024 : Course au profit de l'association ELA

Rendez-vous dès 9h30 dans le parc du château de Chaussoy-Epagny pour encourager ou courir avec les enfants.

4 avril 2025 : Fête du printemps.

Défilé des enfants déguisés dans les rues de Chaussoy dès 16 h 30 puis représentation à la salle des fêtes.



27 juin 2025 : Fête de l'école.

Spectacle et kermesse dès 18 h 00 à la salle des fêtes.

Les projets de l'année : Cette année encore, les élèves auront la chance de bénéficier de l'intervention de Claire et Bernard, de l'association **Lire et faire lire** pour écouter des histoires, développer leur imagination et leur envie de lire.

Des jours ou des semaines à thème viendront animer les classes : semaine de la science, semaine du goût, semaine des maths, semaine de la maternelle, journée « non au harcèlement », journée du sport...

Bref, c'est reparti pour de nouvelles aventures !



Dans notre dernier article, l'association des parents d'élèves vous avait annoncé son plus gros événement à venir :

la kermesse de l'école qui a suivi le spectacle de fin d'année proposé par le corps enseignant le 28 juin 2024 !

Cette manifestation fut un beau succès, l'équipe restauration aidée en grande partie par le comité des fêtes d'Ailly sur Noye, a servi 264 repas !

Les enfants ont eu de quoi s'amuser avec les nombreux jeux proposés et les lots pour les récompenser.

Cette belle soirée a permis de bien clôturer l'année scolaire.



Lors de cette année scolaire 2023-2024, l'association a proposé pas moins de 9 manifestations et nous remercions toutes les familles qui ont toujours participé et répondu favorablement !

Début septembre, a eu lieu notre Assemblée Générale afin de réélire un nouveau bureau.

Peu de personnes étaient présentes lors de cette réunion et aucune n'a souhaité prendre en charge la tenue du bureau pour cette nouvelle année.

A l'heure où nous écrivons cet article, l'avenir de l'association reste incertain.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 20 septembre dernier et malheureusement, à nouveau devant le peu de participants et l'absence de volontariat pour assurer la continuité de l'association, sa dissolution a été évoquée. Des échanges ont débutés avec les services de la Préfecture de la Somme pour valider la démarche à suivre mais depuis, quelques parents se sont manifestés pour demander à ré évoquer le devenir de l'association.

Ainsi un nouveau temps d'échange est prévu le 08 octobre prochain à 20h30 à la mairie pour peut être trouver une issue heureuse et permettre la poursuite des actions au profit des enfants et de l'école. A suivre ...

16 ans !!!! Nous sommes toujours présents avec nos fidèles adhérents.

Le **6 juillet dernier**, nous avons eu la chance de partager et d'apprécier un repas dans le cadre magnifique du chalet d'Eliane.

Comme les années précédentes, le Club a fonctionné pendant les vacances.

Outre les rencontres hebdomadaires, le **prochain rendez vous sera le « beaujolais nouveau » le vendredi 22 novembre à 19 heures à la salle des fêtes.**



Comme l'an dernier, cette manifestation sera ouverte à tous sur réservation auprès de :

Nicole PAUCHET - Tél. 06 14 92 46 72

Ou

Marie France DENEUX – Tél. 03 22 42 52 39

Enfin, merci aux personnes qui s'intéressent et soutiennent le Club.

La rentrée scolaire a commencé depuis trois semaines et le Futsal égale-ment.

Nous sommes ravis de vous retrouver **tous les vendredis à 19h30 et ce jus- qu'à 21h** pour passer de bons moments.

Nous avons repris mi-Août avec les anciens et des nouveaux joueurs et joueuses qui viennent faire des essais et voir que l'on peut s'amuser en faisant du sport avec un bon état d'esprit que nous souhaitons garder. Cette année, nous avons mis en place un document avec des informations concernant les participants qui nous permettent de contacter les parents ou personnes en cas de blessures, ce qui peut arriver.

Nous demandons à chaque joueur et joueuse de ramener une attestation d'assurance responsabilité civile.



Notre compte WHATSAPP regroupe désormais environ 32 joueurs (euses). En moyenne on se retrouve à 12 personnes chaque vendredi, les âges entre 12 ans et 57 ans.

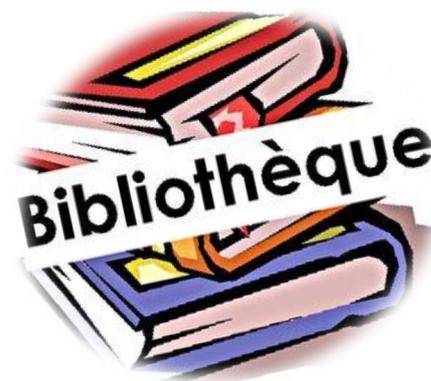
Nous souhaitons remercier monsieur le MAIRE, les adjoints et les conseillers, de nous permettre de pratiquer le FUTSAL en nous prêtant gracieusement la salle de sport.

Si vous souhaitez nous rejoindre, il suffit de nous contacter au 06.18.21.79.58 et demander Thierry

Et si on rouvrait la bibliothèque ?

Tel est le projet conjoint entre la municipalité et l'association « La Ruralithèque ». Où en est-on aujourd'hui ?

La salle à l'arrière de la salle des fêtes a été rénovée : chauffage, éclairage, peintures. Dans le même temps nous avons sollicité la **Bibliothèque Départementale de la Somme** qui est venue faire ce qu'on appelle « un **désherbage** » en triant les livres à conserver ou non. Ceux qui ne sont pas gardés sont partis pour le recyclage papier ou dans une librairie solidaire à Amiens pour y trouver de nouveaux lecteurs. Des devis sont en attente pour de nouveaux équipements : présentation des livres, BD et autres supports.



Rassurez-vous, le confort des lecteurs ne sera pas oublié.

La Bibliothèque Départementale de la Somme est vraiment partie prenante de ce projet. Avec elle, la bibliothèque pourra profiter d'un plus large choix d'ouvrages, d'un accès à des ressources numériques (vidéos, musique, auto-formation, lecture de la presse, livres lus, films), d'un prêt de tablettes, liseuses, jeux de société... **De nouveaux services qui, à coup sûr, vous intéresseront.**



La prochaine étape concerne particulièrement l'association « La Ruralithèque » puisqu'une assemblée générale va être organisée pour former une nouvelle équipe et mettre en place le fonctionnement de cette « nouvelle » bibliothèque.

D'ores et déjà, reprenez que **l'Assemblée Générale de la Ruralithèque** aura lieu le **mardi 15 octobre prochain à 20h00** dans la salle du conseil de la mairie. Vous y êtes tous attendus, vous les futurs lecteurs ou utilisateurs, adultes et enfants.

Rejoignez le club de tennis de Chaussoy-Epagny !

L'association sportive de Tennis **RACEH** aura eu du succès pour sa première soirée dansante qui s'est déroulée le **20 avril à la salle des fêtes de Chaussoy** !

L'association prévoit une autre soirée pour l'année 2025 pour essayer de faire encore mieux. Nous espérons vous y voir nombreux !

Nous avons organisé une journée découverte, le jour de la fête du village où nous avons eu le plaisir d'accueillir une douzaine d'enfants, un plaisir partagé entre les enfants et l'équipe de bénévoles du club.

L'équipe va bientôt commencer son championnat d'hiver, bonne chance à eux!



Nous restons évidemment à votre disposition.

Pour la nouvelle année qui débute :

| | |
|----------------|-----------|
| Licence enfant | 50 euros |
| Licence adulte | 60 euros |
| Licence couple | 100 euros |



Pour toute information, vous pouvez contacter le président.

Desseaux Grégory : 06 86 40 37 23

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 JANVIER 2024

Date convocation : 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Mmes Isabelle CARLE, Dorothée DELARUE, Christiane DUCHEMIN, Angélique ELOY, Marilyne LELONG, Mélissa TAVERNIER, MM. Christian de CAFFARELLI, Clément GAMBET, Thierry MAMOU, Sylvain MERCIER

Étaient absents : Eric FOURNIER représenté par Christiane DUCHEMIN, Grégoire de CAFFARELLI représenté par Christian de CAFFARELLI, Florie DEVOS, Sébastien DEJONGHE ;

Secrétaire : Angélique ELOY

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Modification délibération concernant le tableau des effectifs**
- **Modification de la délibération concernant la DETR**
- **Désignation d'un déontologue**
- **Délibération sollicitant le financement du poste d'ATSEM**
- **Demande de subvention CR Hauts de France pour les travaux d'Accessibilité**
- **Mise en place d'un régime de Prévoyance et d'une complémentaire santé pour les agents.**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Avant de poursuivre, M. de CAFFARELLI demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour renouveler les baux agricoles venant à échéances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité l'ajout de ce point complémentaire.

Tableau des effectifs – modification de la délibération du 13 décembre 2023

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal le 13 décembre 2023 portant création d'un poste de contractuel d'agent technique à 28 h / semaine, il y a lieu d'apporter les précisions suivantes :

Le poste d'agent technique a un caractère permanent,

La rémunération de l'agent technique sera inscrite au budget,

Le recrutement d'un agent contractuel pourra intervenir si aucun fonctionnaire n'a répondu à l'annonce.

Le maire précise que suite à l'offre d'emploi faite sur le site du CENTRE DE GESTION DE LA SOMME, la commune n'a reçu aucune candidature de fonctionnaire et que le recrutement d'un agent contractuel peut intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter les précisions complémentaires ci-dessus à la délibération du 13 décembre 2023.

Demande de subvention DETR – modification de la délibération du 13 décembre 2023

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal le 13 décembre 2023 concernant le financement du projet de terrain multisports, il y a lieu d'apporter des précisions quant aux diverses subventions demandées.

Le maire présente le plan de financement complet, savoir :

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Devis RENOV'SPORT | 150 209,00 € | |
| Subventions demandées : | | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL « Equip. Sportifs | | 44 351,00 € |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL « Soutien aux communes » | | 7 866,00 € |
| CONSEIL REGIONAL | | 15 377,00 € |
| D.E.T.R. | | 52 573,00 € |
| FONDS PROPRES | | 30 042,00 € |
| TOTAL | 150 209,00 € | 150 209,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter les précisions complémentaires à la délibération du 13 décembre 2023 comme indiqué ci-dessus et donne tous pouvoirs au maire pour déposer les demandes de subventions.

Désignation d'un déontologue

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'Elu local ;

Le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le maire a sollicité Madame Feirouz HAMDANE, avocate généraliste et Directrice Générale des Services de VILLERS BRETONNEUX (Somme), Consultante/experte juridique et finances auprès des communes. Par écrit du 9 décembre 2023, celle-ci a accepté la mission de référent déontologue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

DESIGNER Madame Feirouz HAMDANE en qualité de référent déontologue des élus locaux de la commune jusqu'au prochain renouvellement général de l'assemblée délibérante.

Financement du poste d'ATSEM

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les heures de l'ATSEM pour l'accompagnement des enfants dans le car ne sont plus prises en charge par l'Intercommunalité mais par la commune.

Une délibération avait été prise le 11 avril 2019 pour reverser à l'intercommunalité les heures d'accompagnement dans le bus. Une délibération a également été prise le 11 avril 2021 pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Il y a lieu de prendre une délibération pour renouveler ladite convention de mise à disposition entre la commune et la CCALN pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte à l'unanimité de renouveler la convention de mise à disposition entre la commune et la CCALN et de verser à l'intercommunalité ce qui est dû pour les heures d'accompagnement de l'ATSEM dans le bus pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Demande de subvention « accessibilité » CONSEIL REGIONAL

La commune projette des travaux d'accessibilité sur les différents bâtiments communaux.

Diverses subventions ont été demandées et accordées.

Le REGION HAUTS DE FRANCE étant susceptible d'accorder une subvention pour ces travaux, le maire propose de déposer un dossier dans le cadre de l'Appel à Projets FAPL (Fonds d'Aide aux Projets Locaux des communes rurales de moins de 2000 habitants). Le financement de ces travaux est le suivant :

TRAVAUX :

| | |
|---------------------|---------|
| Salle des fêtes | 28 333€ |
| Mairie | 27 118€ |
| Ecole | 11 077€ |
| Salle des Sports | 6 930 € |
| MOE Salle des Fêtes | 3 117€ |
| MOE Mairie Ecole | 4 201€ |

FINANCEMENT

| | |
|----------------|----------------|
| DETR | 17 982€ |
| DEPARTEMENT | 23 975€ |
| REGION (25%) | 20 194€ |
| Reste à charge | 18 625€ |
| TOTAL | 80 776€ |

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2024

Date convocation : 6 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Mmes Isabelle CARLE, Dorothée DELARUE, Christiane DUCHEMIN, Angélique ELOY, Marilyne LELONG, Mélissa TAVERNIER, MM. Christian de CAFFARELLI, Grégoire de CAFFARELLI, Eric FOURNIER, Clément GAMBET, Thierry MAMOU, Sylvain MERCIER

Étaient absents : Sébastien DEJONGHE représenté par Angélique ELOY, Florie DEVOS ;

Secrétaire : Clément GAMBET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023,
- Inventaire des chemins ruraux + GR124,
- Délibération DETR (terrain multisports),
- Recours suite aux impayés de deux locataires,
- Procédure de déclaration d'utilité publique pour le terrain à Epagny,
- Désignation des représentants du SISA,
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023

| | <i>DÉPENSES</i> | <i>RECETTES</i> |
|--|---------------------|---------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 378 598,48 € | 447 584,01 € |
| EXCÉDENT 2023 | | 68 985,53 € |
| EXCÉDENT REPORTE 2022 | | 585 778,51 € |
| RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023 | | 654 764,04 € |
| | <i>DÉPENSES</i> | <i>RECETTES</i> |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 548 095,17 € | 337 724,61 € |
| DEFICIT 2023 | 210 370,56 € | |
| EXCÉDENT REPORTE 2022 | | 14 819,36 € |
| RÉSULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023 | 195 551,20 € | |

Résultat de clôture année 2023 : EXCÉDENT de 459 212,84 €

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents, hors la présence du Maire, sorti pendant le vote.

Le compte de Gestion 2023, conforme au compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents

Inventaire des chemins ruraux

Les chemins ruraux recensés sur le territoire de la commune sont au nombre de 29 pour un linéaire théorique de 15758 m. La largeur théorique est de 6m minimum.

Lors de la visite sur le terrain, il est constaté que les chemins peuvent être conformes aux relevés cadastraux ou présenter quelques divergences.

Deux types de situations :

- Chemin rural fermé, devenu inaccessible en partie ou en totalité,
- Chemin rural rogné, c'est-à-dire rétréci dans sa largeur, gênant la circulation et réduisant l'intérêt écologique du chemin.

Il y a lieu de valider cet inventaire indépendamment des aménagements à faire pour que tous ces chemins redeviennent accessibles.

Recensement Validé à l'unanimité.

Modification du tracé du GR 124

Le chemin de randonnée GR 124 entre Epagny et Hainneville emprunte une voie de circulation automobile.

Le Comité Régional de Randonnée Pédestre sollicite la mairie et la Communauté de Communes pour emprunter le chemin rural n° 8 et la rue de Chaussoy à Hainneville afin de sécuriser les randonneurs.

Le maire propose d'accepter ce tracé.

Accepté à l'unanimité

Demande de subvention DETR – modification du plan de financement du terrain multisports

Suite aux délibérations prises par le Conseil Municipal les 13 décembre 2023 et 31 janvier 2024 concernant le financement du projet de terrain multisports, il y a lieu de réactualiser le plan de financement pour la demande de DETR, au vu des autres subventions obtenues.

Le maire présente le plan de financement complet, savoir :

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Devis RENOV'SPORT | 150 209,00 € | |
| Subventions demandées : | | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL « Equip. Sportifs » | 44 351,00 € | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL « Soutien aux communes » | 7 866,00 € | |
| CONSEIL REGIONAL « Equipements sportifs » | 36 939,00 € | |
| D.E.T.R. | 31 011,00 € | |
| FONDS PROPRES | 30 042,00 € | |
| TOTAL | 150 209,00 € | 150 209,00 € |

Modification acceptée à l'unanimité

Recouvrement impavés de loyers

Deux locataires présentent des retards de paiement de loyers importants. Le maire souhaite mettre en place une démarche contentieuse afin de recouvrer les sommes dûes

Accord à l'unanimité pour mettre en place les démarches contentieuses.

Procédure de déclaration d'utilité publique

Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales a été élaboré en 2017.

Il a été repris dans le PLUi du Val de Noye approuvé en 2020. 5 emplacements réservés ont été identifiés en vue de gérer les eaux pluviales du village dont un terrain situé rue de la Faloise à Epagny.

En 2022, la commune a validé des aménagements de sécurité routière et souhaite intégrer les conclusions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales dans les travaux pressentis. Ce schéma a été confirmé en 2023.

La mairie a pris contact avec les propriétaires dudit terrain classé « emplacement réservé » les informant de cette situation et pour obtenir l'autorisation d'entrer sur le terrain afin d'effectuer des sondages pour déterminer les travaux nécessaires. Le maire a rencontré la propriétaire et l'a relancée plusieurs fois afin d'obtenir cette autorisation. A ce jour, l'accès au terrain nous est refusé.

Le classement « Emplacement Réservé » donne à la collectivité la possibilité de lancer une procédure spécifique : une Déclaration d'Utilité Publique.

La propriétaire étant présente dans la salle, le maire lui a accordé la parole pour intervenir.

Au vu des échanges, la propriétaire souhaite un délai supplémentaire avant de donner sa réponse.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de donner un délai supplémentaire à la propriétaire pour donner une réponse, et reporte la décision de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique à la prochaine réunion de conseil municipal du 3 avril 2024.

Nouveaux statuts SISA

Le 22 janvier 2024, un arrêté préfectoral a approuvé les nouveaux statuts du SISA contenant la modification du nombre de délégués communaux. Jusqu'à présent, il y avait deux titulaires par commune, ce qui présentait des problèmes pour réunir le quorum.

Les nouveaux statuts indiquent que chaque commune sera dorénavant représentée par un titulaire et un suppléant.

Pour la commune de CHAUSSOY-EPAGNY, les représentantes sont Christiane DUCHEMIN et Marie-Line LELONG.

Le maire propose de valider les nouveaux statuts et, en accord avec celles-ci, que Christiane DUCHEMIN soit nommée titulaire et Marie-Line LELONG suppléante.
Validé à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Les 16 et 23 mars 2024 : de 10h00 à 12h00, permanence infos sur l'arrivée de la fibre

Le 16 mars 2024 : plantation 1 arbre, 1 enfant avec 6 familles

Le 19 mars : commission « Finances »

le 30 mars 2024 : chasse aux œufs à 15h30 dans le parc du château

Le 3 avril : Conseil municipal pour le budget 2024

La salle des fêtes : les travaux sont en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

UNE COMMUNE QUI VIT ...

Le 16 mars 2024

CHAUSSOY - EPAGNY HAINNEVILLE N° 39

Actualités

Madame, Monsieur, chers habitants,

Samedi 30 mars à partir de 15h30

Venez célébrer Pâques en participant à la **CHASSE AUX ŒUFS!**

Organisée par la municipalité dans **Le parc du château de Chaussoy.**

Les enfants et les grands seront missionnés pour retrouver les œufs du lapin de Pâques! (début de la chasse à 16h00)

Un goûter sera proposé à l'issue de l'événement!

Pensez à vos sacs ou paniers de Pâques pour la collecte des œufs.

Mairie de CHAUSSOY EPAGNY HAINNEVILLE : 9 rue du Château 80250 CHAUSSOY
 TEL 03 22 41 50 28 Courriel : chaussoy.mairie@wanadoo.fr

Calendrier évènements

- 1 arbre 1 enfant
- Pâques : 30/03
- Armistice 1945
- Fête Nationale
- Elèves mérités
- Fête du village
- Armistice 1918
- Repas des aînés
- Arbre de Noël

Salle des fêtes de Chaussoy
Vendredi 21 juin 2024
Soirée dansante à l'occasion de la fête de la Musique

Scène ouverte : venez avec votre instrument, votre matériel et/ou votre voix à partir de 18h30

Apéro musical champêtre ouvert à tous

adulte : 15€
 boisson
 salade
 burger
 légumes aux herbes

Menu Enfant : 8€
 Tagliatelle-Jambon
 Glace

Repas animé 20€

la musique - Vendredi 21 juin 2024

Prénom : Téléphone :

adultes : Enfants :

2024. Vous pouvez déposer votre inscription, accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'AFL ou en espèce chez Dorothée Chaussoy.

LOTO

SALLE DES FÊTES DE CHAUSSOY
 OUVERTURE DES PORTES : 18H15
 DÉBUT DES JEUX : 19H15

SAMEDI 5 OCTOBRE 2024
SALLE DES FÊTES DE CHAUSSOY

Ouverture des portes : 18h15
 Début des jeux : 19h15

Paddle
 Bons d'achats
 Cave à vin
 Spa gonflable
 Banquette clic clac
 Places de football
 Caméra sport
 coffret Smartbox
 Enceinte bluetooth
 Nombreux autres lots

2€ LE CARTON
 6 ACHETES 2 OFFERTS
 8 ACHETES 4 OFFERTS

Sans réservation

RESTAURATION

BUVETTE

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Dimanche 8 septembre

Fête du village

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Réderie
 Placements gratuits : Réservations au 06 74 54 93 23

Fête foraine
 Manège
 dès samedi à partir de 16h00
 Billets gratuits offerts par la commune
 entre 15h00 et 16h00 le jour de la fête

tir à la carabine - pêche aux canards

13

Stade de football

Juillet

Animation Musicale pendant le repas et le Bal du 13 juillet

Food Truck et buvette dès 18h30

14 juillet

Rendez-vous à 11h au monument aux morts suivi d'un moment de convivialité à la salle des fêtes

Feu d'artifice

ne pas jeter sur la voie publique - IPNS

Animations
 par les associations locales
 Tennis - Futsal - Espoir Danse

ANIMATIONS GRATUITES
 Structure gonflable
 Patinoire

BUVETTE RESTAURATION

Ball Trap

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

Date convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Mmes Isabelle CARLE, Dorothée DELARUE, Christiane DUCHEMIN, Angélique ELOY, Mélissa TAVERNIER, MM. Christian de CAFFARELLI, Grégoire de CAFFARELLI, Eric FOURNIER, Thierry MAMOU, Sylvain MERCIER

Étaient absents : Marie-Line LELONG représentée par Sylvain MERCIER, Sébastien DEJONGHE représenté par Angélique ELOY, Clément GAMBET représenté par Dorothée DELARUE, Florie DEVOS ;

Secrétaire : Eric FOURNIER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,
- Affectation du résultat 2023,
- Vote des taux de fiscalité locale,
- Dépréciation des créances de plus de 2 ans et non-valeur,
- Fongibilité,
- Vote du budget primitif 2024
- Subvention au profit de la coopérative scolaire,
- Tarifs cantine-garderie 2024-2025,
- Déclaration d'utilité publique,
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Affectation du résultat

Résultat reporté en fonctionnement – EXCEDENT : 654 764,04 €

Résultat reporté en investissement - DEFICIT : -229 550,67 €

Résultat de clôture 425 213,37 €

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Délibération taux d'imposition 2024 (État 1259)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux des taxes à leur niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

→ Maintenir les taux 2023 et donc FIXER les taux d'imposition à percevoir au titre de l'année 2024 à :

- Taxe foncière bâtie 27.78 %
- Taxe foncière non bâtie 5.20 %
- Taxe d'habitation 7.89 %
- CFE 8.15 %

Dépréciation des créances de plus de deux ans

Des créances de plus de deux ans subsistent pour un montant de 9 765,10 €

La provision à constituer au taux de 15% est de 1.464,77 €

Les provisions déjà passées sont de 1.576,18 €

Solde - 111,42 €

Il n'y a donc pas de provision complémentaire à prévoir.

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Considérant que la commune a adopté par la délibération n° 80 188 13042022-05 du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Délibération Budget Primitif 2024

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2024 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Désignation | BP 2024 | Chapitre | Désignation | BP 2024 |
|----------|-----------------------------|---------------------|----------|------------------------------|---------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 188 981,36 € | 002 | Excédent années antérieures | 425 213,36 € |
| 12 | Charges de personnel | 123 500,00 € | 70 | Recettes à caract. générales | 23 000,00 € |
| 14 | Reversements sur recettes | 27 735,00 € | 73 | Impôts et Taxes | 87 304,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion | 36 030,00 € | 74 | Dotations et Subventions | 163 929,00 € |
| 66 | Charges financières | 5 000,00 € | 75 | A. Prod. de gestion courante | 45 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500,00 € | 76 | Prod. Financiers | 0,00 € |
| 68 | Dotations provisions | 500,00 € | 77 | Prod. Exceptionnels | 0,00 € |
| 023 | Virt section Investissement | 361 933,33 € | | | |
| 42 | Opérations d'ordre | 266,67 € | | | |
| | TOTAL DEPENSES | 744 446,36 € | | TOTAL RECETTES | 744 446,36 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Désignation | BP 2023 | Chapitre | Désignation | BP 2023 |
|----------|--|---------------------|----------|------------------------------------|---------------------|
| 001 | Déficit reporté | 195 551,20 € | | | |
| 16 | Rembt emprunts - capital | 13 000,00 € | 10 | Opérations financières | 274 550,67 € |
| 20 | Immobilisations Incorporelles | 30 000,00 € | 021 | Virt. de la section Fonctionnement | 361 933,33 € |
| 204 | Subventions équipement versées | 1 200,00 € | 13 | Subvention d'équipement | 234 000,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 598 000,00 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 000,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours – Restes à réaliser | 33 999,47 € | 040 | Opérations d'ordre | 266.67 € |
| | TOTAL DEPENSES | 871 750,67 € | | TOTAL RECETTES | 871 750,67 € |

Le Budget Primitif 2024 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Subvention de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire finance les projets pédagogiques des écoles. Les communes de Chaussoy-Epagny et d'Hallivillers sont sollicitées à hauteur de 15 € par enfant, ce qui représente la somme de 765 € pour les 51 enfants de la commune de Chaussoy-Epagny pour l'année 2023.2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Procédure de déclaration d'utilité publique

Lors de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2024 a été abordé la problématique d'un terrain situé rue de la Faloise à Epagny classé en « emplacement réservé » au PLUi adopté en mars 2020.

Par mail du 3 avril 2024, la propriétaire du terrain a donné son accord pour procéder aux sondages sur son terrain. Comme convenu, après le résultat de cette étude, un nouvel échange aura lieu avec la propriétaire afin de trouver la meilleure solution pour chacun.

Par conséquent, le maire propose de ne pas donner suite à la procédure de déclaration d'utilité publique qui avait été envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Tarifs cantine / garderie

Les tarifs actuels de la cantine et de la garderie ont été fixés en 2008 et n'ont pas été augmentés depuis.

Le maire de la commune a pris contact avec le maire de HALLIVILLERS, ladite commune participant financièrement aux frais de cantine et de garderie pour leurs enfants.

Le maire propose de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

| | Tarifs 2024 | Proposition | Date d'effet |
|--------------------------------------|-------------|-------------|----------------------------|
| CANTINE | | | |
| Familles | 4,50 € | 4,70€ | septembre 2024 |
| Participation commune d'Hallivillers | 4,40 € | 4,60 € | 1 ^{er} avril 2024 |
| GARDERIE * | | | |
| Familles | 2,00 €/h | 2,10€/h | septembre 2024 |
| Participation commune d'Hallivillers | 3,60 €/h | 3,80 €/h | 1 ^{er} avril 2024 |

* Tarif horaire – facturé à la ½ h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les nouveaux tarifs à l'unanimité moins une abstention.

Questions diverses

- Les travaux de la salle paroissiale sont terminés,
- Les travaux intérieurs PMR de la salle des fêtes sont terminés.
- La chaufferie à la salle des fêtes est débarrassée,
- Le logement 9bis rue du château est libéré,
- Le bâtiment de stockage 2 rue d'enfer est en cours de vente. La commune a la possibilité de préempter. Il est prévu de visiter le bâtiment avant de prendre une décision,
- Suivi consommation électrique de l'éclairage public : Au vu du suivi réalisé, l'extinction de 23h00 à 5h00 entraîne une économie importante.
- Rappel : Permanence des fournisseurs « fibre » à SOURDON le 9 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MAI 2024

Date convocation : 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Mmes Dorothée DELARUE, Angélique ELOY, Marie-Line LELONG, Mélissa TAVERNIER, MM. Christian de CAFFARELLI, Grégoire de CAFFARELLI, Eric FOURNIER, Clément GAMBET, Sylvain MERCIER, Thierry MAMOÛ

Étaient absents : Sébastien DEJONGHE représenté par Sylvain MERCIER, Isabelle CARLE représentée par Dorothée DELARUE, Christiane DUCHEMIN représentée par Eric FOURNIER, Florie DEVOS ;

Secrétaire : Marie-Line LELONG

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,
- Usage du droit de préemption concernant l'acquisition du bâtiment 2 rue d'Enfer,
- Mise en œuvre du terrain multisports,
- Refacturation d'une facture ENEDIS à un artisan,
- Montant du Fonds de Concours CCALN pour les travaux de sécurité routière,
- Choix entreprise pour la peinture extérieure de salle paroissiale,
- Approbation des nouveaux statuts de la FDE80,
- Avancée dossier « emplacement réservé »
- Avancée du dossier Défense Incendie Hainneville,
- Résultat DPE logement 9bis rue du château
- Point sur le déploiement de la fibre
- Etat des ponts de la commune
- PLUi – Plan de zonage
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Droit de préemption 2 rue d'Enfer

L'immeuble 2 rue d'Enfer fait l'objet d'un projet de vente entre la société ISOLATION SERVICE et Monsieur Antoine TRANCART au prix de 80.000 € auquel s'ajoutent la commission de 5.000€ ainsi que les frais d'acte d'acquisition. Une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée à la mairie par lettre recommandée avec accusé de réception par le notaire. Une visite de l'immeuble a été organisée le 5 avril 2024.

Le maire a exposé les points positifs ainsi que les points d'attention quant à l'acquisition de ce bien. L'intérêt de l'acquisition de ce bâtiment serait de regrouper le matériel de la commune actuellement stocké dans plusieurs garages appartenant à la commune et faciliter leur utilisation ainsi que le travail de l'employé communal.

Après avoir échangé sur les avantages et points d'attention de l'acquisition dudit immeuble, le conseil municipal a délibéré et décidé, à 7 voix pour et 6 voix contre, d'exercer son droit de préemption sur l'immeuble situé 2 rue d'Enfer au prix de 80 000 euros auquel s'ajoutent la commission de 5.000 euros ainsi que les frais d'acte d'acquisition.

Refacturation d'une facture ENEDIS

Lors des travaux de démolition de l'immeuble 6 rue du Château, l'entreprise MESSE a démonté le tableau de fusible ENEDIS. La commune a dû faire intervenir ENEDIS pour remplacer ce tableau, ce qui a occasionné un coût supplémentaire de 863.85€. L'entreprise MESSE, étant responsable de la suppression du tableau de fusible ENEDIS, a accepté de prendre en charge le paiement de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné pouvoir au maire pour refacturer le montant de la facture ENEDIS à l'entreprise MESSE.

Travaux de sécurité routière – plan de financement

Au vu des subventions obtenues et de la possibilité d'obtenir de la Communauté de Communes Avre-Luce-Noye un fonds de concours voirie pour les travaux de sécurité routière, il y a lieu d'établir un nouveau plan de financement comme suit :

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Montant des travaux | 105.137,06€ |
| Subventions Département (acté) | 11.483,00 € |
| Subvention Amendes de Police | 20.000,00 € |
| Fonds de concours CCALN | 19.000,00€ |
| Reste à charge de la commune | 54.654,06€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à déposer une demande auprès de la CCALN au titre du fonds de concours voirie pour un montant de 19.000,00€.

Travaux de peinture salle paroissiale – choix de l'entreprise

La salle paroissiale nécessite des travaux extérieurs de peinture. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. L'entreprise la mieux disante étant OIMS à CONTY, le maire propose de retenir leur devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition de l'entreprise OIMS à CONTY avec option traitement des fissures, à savoir le devis d'un montant de 8.293,78€ et donne tous pouvoirs au maire pour faire exécuter les travaux.

Modification des statuts FDES0

Par délibération du 16 février 2024, le Comité Syndical de la Fédération départementale de l'Energie de la Somme a adopté une nouvelle dénomination : « Territoire d'Energie Somme ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts et la nouvelle dénomination « Territoire d'Energie Somme ».

Questions diverses

- Nous sommes dans l'attente de la réponse de la DETR pour fin mai pour le financement du terrain multisports. Nous attendons la réponse avant de décider des installations.
- Rue d'Enfer : un poteau ENEDIS a été détérioré par un automobiliste. Le poteau sera changé par ENEDIS. Après recherches, le tiers a été identifié.
- Emplacement réservé à EPAGNY : nous sommes dans l'attente d'un pré-projet d'EVIA.
- Travaux 9 rue du Château : le DPE a été réalisé. Des travaux sont à réaliser en électricité et gaz. Il est souhaitable de réaliser des travaux d'isolation des murs par l'extérieur. L'idéal serait de remplacer les fenêtres par un double vitrage à isolation renforcée et le système de chauffage et d'eau chaude par une pompe à chaleur.
- Fibre : les installations se poursuivent. Il est signalé quelques anomalies dans les travaux réalisés.
- Etat des ponts sur la commune :
 - o EPAGNY Pont Ignard : A surveiller. Travaux à prévoir à échéance de 5 à 10 ans
 - o A HAINNEVILLE, Moulin à papier : Défaut significatif, à surveiller. Travaux à prévoir à échéance de 3 à 5 ans
 - o A HAINNEVILLE, Rue des Marais : 1^{er} pont : A surveiller. Travaux à prévoir à échéance de 5 à 10 ans
 - o A HAINNEVILLE, Rue des Marais : 2^e pont : Défaut majeur. Travaux à prévoir à échéance de 1 à 3 ans.
- PLUi : phase « zonage ». une réunion est prévue entre les conseillers municipaux le mercredi 22 mai à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Date convocation : 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Isabelle CARLE, Dorothee DELARUE, Christiane DUCHEMIN, Angélique ELOY, Marie-Line LELONG, Christian de CAFFARELLI, Eric FOURNIER, Thierry MAMOU, Sylvain MERCIER

Étaient absents : Sébastien DEJONGHE représenté par Sylvain MERCIER, Mélissa TAVERNIER représentée par Angélique ELOY, Grégoire de CAFFARELLI représenté par Christian de CAFFARELLI, Florie DEVOS et Clément GAMBET ;

Secrétaire : Dorothee DELARUE

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Délibération pour autoriser le recrutement pour le remplacement d'absence maladie,**
- **Délibération pour conventionner avec le CDG80 pour les remplacements temporaires,**
- **Délibération pour conventionner avec le CDG80 pour le suivi médical des agents,**
- **Délibération élargissant la participation aux frais de Téléalarme,**
- **Délibération pour choix d'entreprise pour les travaux accessibilité cantine-école-mairie,**
- **Délibération pour choix d'entreprise pour les travaux sur le logement 9bis rue du Château,**
- **Décision City-stade,**
- **Proposition de prise en charge de la Prévoyance et Complémentaire santé des agents,**
- **Choix des paniers garnis pour les aînés – Invitation des habitants au repas des aînés.**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Le maire propose de délibérer pour l'autoriser à recruter des agents contractuels de remplacement

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité des membres présents

Convention d'adhésion au service « missions temporaires » du CDG80

Le CDG80 anime un service de « mise à disposition de personnel ». Il propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant. Le maire propose d'adhérer à ce service facultatif.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'adhérer au service « missions temporaires »

Convention d'adhésion au service « médecine préventive » du CDG80

La collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Le maire propose de solliciter le CDG80 pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter le CDG80 pour bénéficier de la prestation de médecine préventive.

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 juin 2024

Participation Téléalarme

Par délibération du 11 mai 2022, la commune a délibéré sur le remboursement des frais de téléalarme à hauteur de 50% aux bénéficiaires résidant sur la commune au vu du récapitulatif fourni par la CCALN chaque trimestre.

A compter du 1^{er} juillet 2024, ce service ne sera plus assuré par la CCALN mais par le Conseil Départemental et la société VITARIS.

De plus, suite à des demandes d'habitants de la commune ayant recours à des fournisseurs privés, le maire propose d'élargir le remboursement à hauteur de 50% au vu du justificatif fourni par l'habitant ou la structure, dans la limite des tarifs pratiqués par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Choix entreprise pour travaux 9bis rue du château

Suite au départ du locataire de la maison 9bis rue du Château, il y a lieu de procéder à des travaux de mise au propre du logement. Des devis ont été demandés auprès de deux entreprises :

Ets OIMS à CONTY pour un coût hors taxes de 24 452,72€

MS PLAQUISTE pour un coût hors taxes de 9 068,88€

Le devis de l'entreprise MS PLAQUISTE est plus intéressant et également plus adapté aux travaux souhaités pour un logement locatif. Aussi le maire propose de retenir ce devis.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise MS PLAQUISTE.

Travaux accessibilité Ecole – Périscolaire – Mairie

Nous n'avons reçu qu'un devis pour les travaux. Nous sommes dans l'attente d'un deuxième devis.

Le conseil décide de différer la décision concernant le choix de l'entreprise.

Terrain multisports

Des subventions ont été demandées pour le projet de terrain multisports. La Région et le Département ont répondu favorablement.

Par contre nous avons reçu une réponse négative de la DETR (30 000.00€). Avant de décider si la commune va au bout du projet, nous reprenons contact avec le fournisseur pour actualiser le devis. Thierry MAMOU prend également contact avec un autre fournisseur qu'il connaît.

Mise en place régime de prévoyance et complémentaire santé

Au 01/01/2025 : obligation est faite aux collectivités de mettre en place une couverture prévoyance pour les agents avec prise en charge financière partielle ou totale. L'adhésion des agents est obligatoire.

Le CDG80 a négocié un contrat groupe avec l'assureur GENERALI.

Proposition : La commune prendrait en charge 100% de la cotisation « version de base » (0.05%) calculée sur le salaire brut.

01/01/2026 : obligation pour les collectivités de proposer une complémentaire santé pour les agents avec prise en charge financière partielle ou totale. 2 solutions : contrat groupe MNT négocié par le CDG80 (adhésion facultative de l'agent) ou participation aux contrats labellisés des agents.

Proposition : en fonction des attentes des agents, retenir la formule « contrat labellisé » avec une prise en charge à 50% de la cotisation de l'agent (sans prise en compte des couvertures « conjoint » ou « enfants ») limité au niveau de garantie 3.

Ces propositions, acceptées par le conseil municipal, seront transmises pour approbation au Comité Social et Technique du CDG80 avant délibération définitive.

Choix des paniers garnis pour les aînés :

Suite aux propositions de fournisseurs, le conseil a retenu la formule 2024 des paniers garnis pour les aînés.

Questions diverses

- Emplacement réservé Epagny : Le bureau d'étude est en cours de recrutement pour dimensionner le projet
- Recensement de la population. La commune sera concernée en janvier 2025.
- La signature de l'acte d'acquisition du bâtiment rue d'enfer doit avoir lieu en juillet, une fois le bâtiment libéré.
- Nous avons reçu un devis pour une 1^{ère} étude sur la rénovation du pont d'Hainneville : 8070,00 € TTC
- Villes et villages fleuris : une pré-visite a eu lieu le 19 juin. Nous sommes dans l'attente des préconisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Afin de vous tenir informés, nous mettons à votre disposition **plusieurs outils de communication**. Que vous soyez fan du numérique ou simplement à la recherche d'informations pratiques, nous avons pensé à vous !

Le site internet de la commune : www.chaussoy-epagny-hainneville.eu

Votre référence pour les informations officielles : événements à venir, démarches administratives, horaires des services publics, tout y est clair, pratique, disponible 24h/24 (et sans jamais se fatiguer) !

L'application mobile Intramuros gratuite et disponible sur l'AppStore et Google Play: l'info locale dans votre poche ! En un clic, vous accédez à :

- **Les actualités locales** : En temps réel, les dernières informations sur les événements, travaux ou alertes importantes.
- **L'agenda communal** : Vous ne manquerez plus jamais une fête, un marché ou une réunion.
- **Les informations pratiques** : Trouvez facilement les numéros d'urgence, les coordonnées des services publics et d'autres informations essentielles. Le jour de collecte de vos sacs bleus ou jaunes ...
- **Les alertes et notifications personnalisées** : Soyez prévenus instantanément des changements ou des annonces importantes (pannes d'eau, coupures d'électricité...).

Nous sommes là pour vous informer et faciliter votre quotidien.

Etat Civil



Se sont unis par le mariage :

24 février 2024 : **Samuel VIGNERON et Françoise GOBINET**
(rue du Moulin à papier)

8 juin 2024 : **Monsieur David DELBART et Stéphanie LELIEVRE**
(rue de la Faloise)

27 juillet 2024 : **Benjamin BIGOT et Amandine PELLETIER**
(rue des Marais)

Ont contracté un PACS :

24 février 2024 : **Sébastien MARCHAND et Audrey FLAHAUT**
(rue de la Faloise)

Tous nos vœux de bonheur à ces nouveaux couples ...



Nous avons eu la joie d'accueillir :

3 mars 2024 : **Manolo RIBERO**
(4 chemin du Tour de Ville)

14 mars 2024 : **Mahina TIERTAN**
(33 rue du Château)

28 mai 2024 : **Jules SAGUEZ**
(17 rue d'Hainneville)

Félicitations aux heureux parents.

Nous ont quitté :

12 mai 2024 : **Jacques MARTIN**

28 mai 2024 : **Laurette BEETS**

11 juin 2024 : **Christophe DELREUX**

Nous renouvelons nos respectueuses condoléances à leurs familles et à leurs proches.



Votre Journal, Votre Voix : à vous de jouer !

Chers habitants de Chaussoy-Epagny-Hainneville,

La rentrée est là et avec elle, son lot de bonnes résolutions et bien sûr, votre journal communal !

Comme vous le savez, cette mine d'informations a pour mission de vous tenir informés des nouvelles de la commune, des activités et de tout ce qui fait battre le cœur de notre beau village.

Mais aujourd'hui, nous avons une question pour vous :

Que souhaitez-vous vraiment voir dans VOTRE journal communal ?

Parce qu'au fond, qui mieux que vous peut nous dire ce que vous attendez ? Des actualités locales ? Des portraits des habitants ? Des chroniques sur les événements passés et/ou à venir ?

C'est pourquoi nous vous invitons à participer à un petit sondage pour nous aider à construire un journal qui vous ressemble, qui vous informe et, avouons-le, qui vous fait sourire.

Alors, à vos claviers, stylos ou téléphones ! Nous attendons vos suggestions avec impatience. Ce journal est fait pour vous et nous voulons qu'il continue d'être un reflet fidèle de notre belle communauté.

Déposez vos idées et suggestions soit par courriel téléphone ou papier :

chaussoy.mairie@wanadoo.fr,

☎ 03 22 41 50 28,



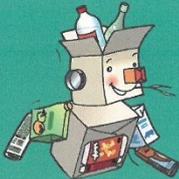
En Mairie 9 rue du Château à Chaussoy

N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez.

À bientôt pour un journal encore plus proche de vous,

L'équipe de rédaction

Calendrier de ramassage des OM 2e semestre 2024



Calendrier de Collecte

JETONS TRIONS

TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LE TRI DES DÉCHETS !

POUR TÉLÉCHARGER L'APPLICATION C'EST PAR ICI



2024

Juillet > Décembre

CHAUSSOY-EPAGNY, CHIRMONT, FLERS-SUR-NOYE, FRANSURES, HALLIVILLERS, LA FALOISE, LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY, LOUVRECHY, ROGY, SOURDON

| JUILLET | | AOÛT | | SEPTEMBRE | | OCTOBRE | | NOVEMBRE | | DÉCEMBRE | |
|---------|------|------|------|-----------|------|---------|------|----------|------|----------|------|
| 1 L | 1 J | 1 J | 1 D | 1 D | 1 M | 1 V | 1 V | 1 V | 1 D | 1 D | 1 D |
| 2 M | 2 V | 2 V | 2 L | 2 L | 2 M | 2 S | 2 S | 2 S | 2 L | 2 L | 2 L |
| 3 M | 3 S | 3 S | 3 M | 3 M | 3 J | 3 J | 3 J | 3 D | 3 M | 3 M | 3 M |
| 4 J | 4 D | 4 D | 4 M | 4 M | 4 V | 4 V | 4 V | 4 L | 4 M | 4 M | 4 M |
| 5 V | 5 L | 5 L | 5 J | 5 J | 5 S | 5 S | 5 S | 5 M | 5 J | 5 J | 5 J |
| 6 S | 6 M | 6 M | 6 V | 6 V | 6 D | 6 D | 6 D | 6 M | 6 V | 6 V | 6 V |
| 7 D | 7 M | 7 M | 7 S | 7 S | 7 L | 7 L | 7 L | 7 J | 7 S | 7 S | 7 S |
| 8 L | 8 J | 8 J | 8 D | 8 D | 8 M | 8 M | 8 M | 8 V | 8 D | 8 D | 8 D |
| 9 M | 9 V | 9 V | 9 L | 9 L | 9 M | 9 M | 9 M | 9 S | 9 L | 9 L | 9 L |
| 10 M | 10 S | 10 S | 10 M | 10 M | 10 J | 10 J | 10 J | 10 D | 10 M | 10 M | 10 M |
| 11 J | 11 D | 11 D | 11 M | 11 M | 11 V | 11 V | 11 V | 11 L | 11 M | 11 M | 11 M |
| 12 V | 12 L | 12 L | 12 J | 12 J | 12 S | 12 S | 12 S | 12 M | 12 J | 12 J | 12 J |
| 13 S | 13 M | 13 M | 13 V | 13 V | 13 D | 13 D | 13 D | 13 M | 13 V | 13 V | 13 V |
| 14 D | 14 M | 14 M | 14 S | 14 S | 14 L | 14 L | 14 L | 14 J | 14 S | 14 S | 14 S |
| 15 L | 15 J | 15 J | 15 D | 15 D | 15 M | 15 M | 15 M | 15 V | 15 D | 15 D | 15 D |
| 16 M | 16 V | 16 V | 16 L | 16 L | 16 M | 16 M | 16 M | 16 S | 16 L | 16 L | 16 L |
| 17 M | 17 S | 17 S | 17 M | 17 M | 17 J | 17 J | 17 J | 17 D | 17 M | 17 M | 17 M |
| 18 J | 18 D | 18 D | 18 M | 18 M | 18 V | 18 V | 18 V | 18 L | 18 M | 18 M | 18 M |
| 19 V | 19 L | 19 L | 19 J | 19 J | 19 S | 19 S | 19 S | 19 M | 19 J | 19 J | 19 J |
| 20 S | 20 M | 20 M | 20 V | 20 V | 20 D | 20 D | 20 D | 20 M | 20 V | 20 V | 20 V |
| 21 D | 21 M | 21 M | 21 S | 21 S | 21 L | 21 L | 21 L | 21 J | 21 S | 21 S | 21 S |
| 22 L | 22 J | 22 J | 22 D | 22 D | 22 M | 22 M | 22 M | 22 V | 22 D | 22 D | 22 D |
| 23 M | 23 V | 23 V | 23 L | 23 L | 23 M | 23 M | 23 M | 23 S | 23 L | 23 L | 23 L |
| 24 M | 24 S | 24 S | 24 M | 24 M | 24 J | 24 J | 24 J | 24 D | 24 M | 24 M | 24 M |
| 25 J | 25 D | 25 D | 25 M | 25 M | 25 V | 25 V | 25 V | 25 L | 25 M | 25 M | 25 M |
| 26 V | 26 L | 26 L | 26 J | 26 J | 26 S | 26 S | 26 S | 26 M | 26 J | 26 J | 26 J |
| 27 S | 27 M | 27 M | 27 V | 27 V | 27 D | 27 D | 27 D | 27 M | 27 V | 27 V | 27 V |
| 28 D | 28 M | 28 M | 28 S | 28 S | 28 L | 28 L | 28 L | 28 J | 28 S | 28 S | 28 S |
| 29 L | 29 J | 29 J | 29 D | 29 D | 29 M | 29 M | 29 M | 29 V | 29 D | 29 D | 29 D |
| 30 M | 30 V | 30 V | 30 L | 30 L | 30 M | 30 M | 30 M | 30 S | 30 L | 30 L | 30 L |
| 31 M | 31 S | 31 S | 31 J | 31 J | 31 J | 31 J | 31 J | 31 S | 31 M | 31 M | 31 M |

Deux déchèteries :

AILLY-SUR-NOYE
 Tél. : 03 22 41 01 22

MOREUIL
 Tél. : 03 22 41 01 22

N'oubliez pas votre carte d'accès pour pouvoir déposer vos déchets !



Nouveaux flux de tri

- Outillage du peintre
- Petits articles de bricolage / Jardinage
- Articles de sports et loisirs
- Jouets

Pensez à placer vos bacs poignées vers la chaussée et vos sacs bien visibles.



Verre (Points d'apport volontaire)

- ✓ Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre
- ✗ Verre à boire
- ✗ Céramique (assiettes, bols, plats...)





Communauté de Communes



Numéros et adresses utiles



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**



**Violences faites
aux femmes**

Cabinet médical 60 rue Sadi Carnot

Médecins

Dr Fazia ABDELLATIF

☎ 03 22 41 02 24

Dr Frédéric BRETON

☎ 03 22 41 15 15



Infirmiers

Julien DEFORGE

☎ 03 22 41 07 77

Ann JONES

☎ 03 22 41 07 77

Olivier BLONDEAU

Joseph POTTIER

☎ 06 82 02 26 49

Pauline MERCIER

(Ass. ASALEE)

☎ 07 86 49 39 77

Kinésithérapeute

Christophe LEFAY

Stessy CHANTRIAUX

Ophélie d'HALLUIN

☎ 03 22 41 48 06



Psychologue

Julie LESOIL

☎ 06 02 56 52

Ostéopathe

Samir MOKRI

☎ 06 52 90 85 85

Cabinet médical Jean Fournier 32 rue Pellieux

Médecins

Dr Carole HORDE

Dr Marie BERTIN

☎ 03 65 88 96 85

Dr Audrey LEMAIRE

☎ 03 65 88 97 14



Infirmiers

Sandrine BAZIN

Emilie CARPENTIER

☎ 03 22 41 45 18

☎ 06.62.09.41.38

Diane DUPONT

Annabelle FONTAINE

☎ 03 22 47 14 55

☎ 06.35.13.01.65

Orthophonistes

Thaïs BERNARD

☎ 07 78 22 84 08

Caroline LEDOUX

☎ 06 62 79 38 72

Diététicienne

Morgane FARRICA

☎ 06 45 01 78 04

Pédicure

Jennifer CADEAU

☎ 07 67 92 13 66

Ostéopathe

Cyprien GAUTHEY-SOUFFLET

☎ 06 29 47 21 10

Pédicure

25 rue Sadi Carnot **Claire CORROYER**

☎ 03 22 41 50 50

Cabinet infirmier

23 rue Sadi Carnot

Stéphane BORDEUX ☎ 03 22 41 18 10

Mélissa PERRIER ☎ 03 22 41 18 10



Pharmacie DETOISIEN

2 rue du Dr Binant

☎ 03 22 41 01 28

Kinésithérapeutes

Rue du Temple—JUMEL



Antoine GIROL & Thomas ROUSSEL

☎ 03 22 47 60 50 — 06 46 40 53 17

Directeur de Publication :

Christian de CAFFARELLI

Comité de Rédaction :

Christian de CAFFARELLI

Isabelle CARLE

Christiane DUCHEMIN

Angélique ELOY

Sylvain MERCIER

Avec la collaboration de :

Mélanie BAUDESSON

M. Hélène BLANCKAERT

Grégory DESSEAUX

Claire LOBBE

Thierry MAMOU

Christelle MERCIER

Nicole PAUCHET

*Edité avec les moyens
techniques de la
commune de
Chaussoy-Epagny-
Hainneville*

